

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES CHEZ LES ENFANTS - (N° 630)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC5

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Invite le Gouvernement de la République française à mettre en place une modification du carnet de santé visant à insérer une « charte parentale » pour l'information et l'accompagnement des parents sur les dangers du numériques, en particulier dans les premières années de vie des enfants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite renforcer les mesures de prévention des usages problématiques du numérique, en intégrant au carnet de santé une « charte parentale » pour l'information et l'accompagnement des parents sur les dangers du numériques, en particulier dans les premières années de vie des enfants.

De nombreuses études démontrent les effets néfastes de l'usage du numérique, notamment chez les plus petits : incidence sur le développement du cerveau, déficits d'attention, risque de neurodégénérescence précoce. Or, selon une étude de Santé Publique France (2023), le temps d'écran quotidien était en moyenne de 56 min à 2 ans, 1h20 à 3 ans et demi et 1h34 à 5 ans et demi. Il est donc indispensable de réduire drastiquement l'usage des écrans, et notamment chez les plus petits, ce qui passe notamment par une meilleure information des parents face aux risques encourus.